

Mise en ligne le 18-03-24 jusqu'au 18-05-24

DELIBERATION DU BUREAU DU 11 MARS 2024 – MORBIHAN HABITAT

Le 11 mars 2024 à 16H30, les membres du Bureau se sont réunis dans les locaux de Morbihan Habitat, 4 Boulevard Leclerc à LORIENT, suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame la Présidente le 01 mars 2024.

Membres présents : Mme Hortense LE PAPE M. David ROBO (visio conférence) M. Fabrice LOHER M. Marc BOUTRUCHE M. Pierre GUEGAN Mme Marie-Hélène HERRY (visio conférence) Excusée ayant donné pouvoir : Mme Yolande HANVIC (pouvoir à Mme LE PAPE)	DELIBERATION N° 7.BU-2024-03-11	MH 0051 et 0055 (ex BSH n° 18 et 21)
	VANNES Le Bris	Cession des lots A1 et A2 à ARC IMMOBILIER

Morbihan Habitat est propriétaire d'une résidence sis rue de Sainte Anne – résidence Le Bris à VANNES (56000), comprenant au total 100 logements collectifs.

Dans le cadre de son programme de renouvellement urbain et dans une logique de démolition/reconstruction, les bâtiments collectifs vont être démolis libérant ainsi du foncier.

Le lot B2 est conservé par Morbihan Habitat pour la construction de nouveaux logements locatifs sociaux, le lot B1 est ciblé BRS et l'îlot A (composé des lots A1 et A2) est vendu à un promoteur immobilier.

Après consultation, c'est ARC Immobilier qui est sorti lauréat, grâce au projet ci-dessous détaillé :

LOT A1

- Programme de logements collectifs en accession libre
- 43 logements collectifs
- Surface plancher envisagée : 2 776m²

LOT A2

- Programme de logements collectifs et d'individuels compacts en accession libre ainsi que de l'activité
- 27 logements collectifs
- 8 logements individuels groupés
- 500 m² de sdp dédiée à l'activité professionnelle
- Surface plancher envisagée : 2 900 m² soit 2 400 m² logements + 500 m² activité professionnelle

Soit une SDP envisagée totale concernant les lots A1 et A2 de 5 676 m².

Il convient de valider les conditions de cession de l'assiette foncière ci-après désignée :

Acquéreur	Cadastre	Surface cadastrale	Evaluation des Domaines	Prix d'acquisition HT	Taux de TVA
ARC Immobilier	Section DI n°98p	Environ 4900 m ²	/	Pour le logement 5 176 m ² sdp x 850 € HT = 4 399 600 € HT Pour l'activité 500 m ² sdp x 180 € HT = 90 000 € HT Prix total 4 489 600 € HT	20 %

L'avis de France Domaine sera sollicité après la signature de la promesse.

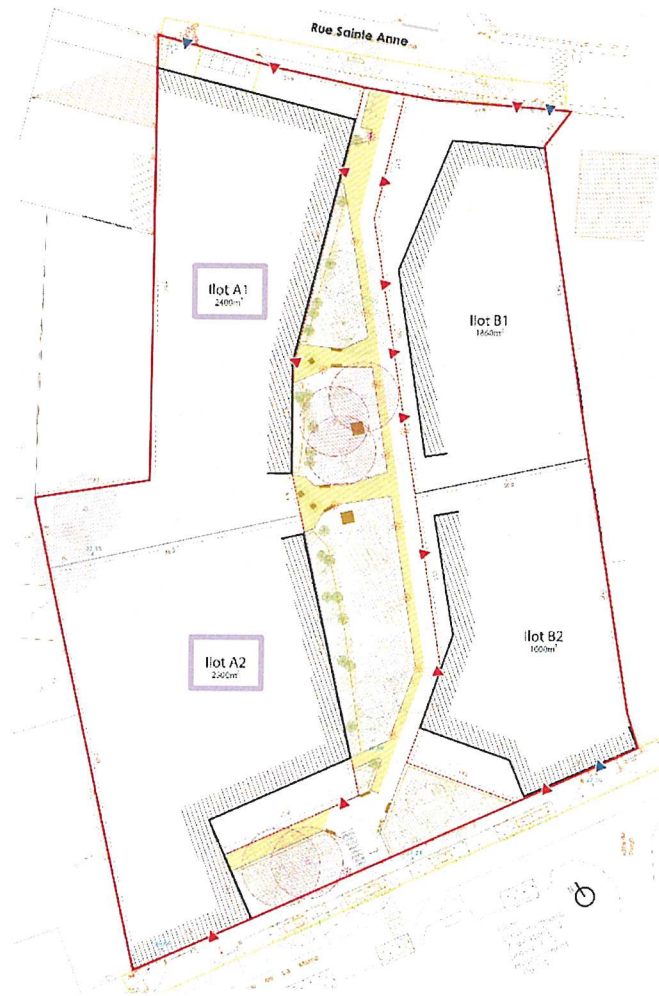
Les frais d'acte de transfert de propriété seront à la charge de l'acquéreur.

L'acte de vente sera rédigé par l'office notarial de Me AUGU notaire à VANNES.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, autorise le Directeur général à signer la promesse de vente, l'acte de transfert de propriété, ainsi que toute constitution de servitude nécessaire.



Mise en ligne le 18-03-24 jusqu'au 18-05-24



Mise en ligne le 18-03-24 jusqu'au 18-05-24